

Comité Technique Local du 04/10/2022 Liminaire

Nous allons aujourd'hui éviter de parler du contexte international. Il y aurait beaucoup à dire et celui-ci impacte énormément notre quotidien.

Concernant le contexte national, nous vous invitons à lire le tract national commun Solidaires Finances Publiques/CGT Finances Publiques pour l'appel à la grève du jeudi 29 septembre dernier sur le thème des salaires.

La DGFIP dispose de marges de manœuvre financières en matière de rémunération des personnels. Elle doit bien évidemment d'abord pourvoir aux emplois, au niveau de ce qui est voté en loi de finances, en augmentant le nombre de recrutements aux concours. Mais elle peut et elle doit également revaloriser le régime indemnitaire.

Solidaires Finances Publiques porte les revendications suivantes concernant le régime indemnitaire pour l'ensemble des personnels :

- opposition contre toute forme de modulation des primes et toute forme de rémunération au mérite
- augmentation mensuelle substantielle pour tous de l'IMT (Indemnité Mensuelle de Technicité). A minima, elle doit passer à 250 € par mois ;
- attribution de 40 points supplémentaires d'ACF (Allocation Complémentaire de Fonction), soit 2 202 € par an (183,50 €/mois) à l'ensemble des personnels de la DGFIP
- augmentation régulière et substantielle de la valeur du point d'ACF.

Solidaires Finances Publiques exige une augmentation conséquente en lien avec les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis 20 ans et cela pour l'ensemble des personnels de la DGFIP.

De plus, la Fonction Publique a modifié la carrière de certains contrôleurs au 1^{er} septembre 2022.

Solidaires Finances Publiques avait interpellé notre administration, dès le CTR de juillet, sur tous les « dégâts collatéraux » que pouvait entraîner cette révision de carrière. Certains collègues ont baissé d'échelon (notamment dans le deuxième grade), et cela a des incidences :

- sur les conditions statutaires pour les promotions intra et inter catégorielles. Nous pensons notamment aux conditions statutaires pour l'examen professionnel d'inspecteur des finances publiques, qui n'ont pas encore été modifiées en tenant compte de la nouvelle carrière B,
- sur les régimes indemnitaires, qui selon les cas de figures, peuvent évoluer en fonction des échelons.

Le dialogue social nécessite du temps et de la volonté d'écoute. Il a été bien mis à mal depuis quelques années avec les restrictions de moyens alloués aux instances paritaires, mais a trouvé son point de rupture avec la loi de transformation de la fonction publique

qui a consacré , notamment, la suppression des CAP de mobilité et de promotion, privant ainsi les agents d'éléments de transparence et de défense individuelle.

L'administration entend désormais jouer en solo en niant le rôle des représentants syndicaux et sans être en capacité de répondre aux nombreuses sollicitations des agents sur les sujets touchant aux actes de gestion.

C'est un pari très risqué que prend la DGFIP et qui va aboutir à une relation managériale sans autres échanges que la voie juridique. Quel gâchis !

Aujourd'hui les fondations de la maison DGFIP s'effondrent peu à peu, faisant perdre sens à la fois au personnel et aux usagers.

Dans ce contexte, la destruction programmée de la DGFIP se déroule «en marche forcée», et s'apparente à un véritable BULLDOZER.

La Direction locale du Calvados a décidé de continuer à détruire son réseau en poursuivant ce projet néfaste du NRP en date du 1er Janvier 2023 :

- Fusion des SIP de Caen Nord et de Caen Ouest
- Transfert de missions du SIP de Caen Vers le SIP de Bayeux
- Transfert de missions du SIE de Caen vers le SIE de Bayeux
- Fusion des SIE de Caen Nord et de Caen Ouest
- Fusion des SGC de Mondeville, Hérouville et Ouistréham
- Transfert de la gestion des hôpitaux d'Aunay et de Lisieux vers la trésorerie Hospitalière du CHU
- Regroupement des M22 à la Paierie Départementale
- Mise en place du SDIF à Caen et créations d'antennes à Lisieux et Bayeux

Ces mesures vont conduire à déplacer des agents, augmentant ainsi les densités dans les bureaux.

Solidaires Finances Publiques exige, depuis le début, le retrait du NRP.

Depuis le début du projet NRP, on nous le présente comme une démarche nouvelle. Ce qui est incontestablement nouveau, c'est le caractère pluriannuel des restructurations parce que, pour le reste, qu'y a-t-il de véritablement nouveau à fermer et à regrouper des structures de plein exercice? La finalité demeure la même.

Cette nouvelle « cartographie » ne répond absolument pas aux attentes exprimées par la population, notamment au regard du besoin des services publics de proximité. Nos concitoyens les plus fragiles, les plus démunis ou isolés sont en droit de prétendre à un service public qui apporte des réponses précises à leurs attentes et à leurs besoins. Depuis l'annonce du NRP, de nombreux agents développent des inquiétudes sérieuses sur leur devenir professionnel. Les risques psycho sociaux découlants de ces restructurations sont d'ailleurs reconnus.

Il est incontestable que ces nouvelles réorganisations impacteront directement le quotidien familial et professionnel des agents :

- sur le plan financier, la prime de restructuration de service (PRS) ne comblera jamais, à terme, la perte du pouvoir d'achat induite par l'allongement du trajet domicile-nouveau lieu de travail.
- sur le plan métier, des formations contraignantes et pesantes devront être mises en place si l'agent ne suit pas sa mission.

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention de la Direction sur la situation préoccupante des services du fait du manque d'effectifs.

Vous comprendrez aisément que nous émettrons un avis négatif par rapport à la déclinaison du Nouveau réseau de Proximité au 1er Janvier 2023.